

Procès-verbal du conseil municipal du 9.04.2025

Présents : Gilles BREIL, Monique DUPRE-GODFREY, Guy MERCADIE, Julie COURTHIEU, Nadine GOMEZ-BARRAU, Céline POL, Joël ROZENCWAJG, Monique SENGES
Représentés : Jérémy LOZE a donné pouvoir à Guy MERCADIÉ
Absents & excusés : Aurélie MASCARENC
Secrétaire de séance : Julie COURTHIEU

Ordre du jour :

Délibérations :

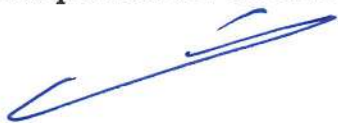
- Approbation du Compte Financier Unique 2024
- Affectation du résultat
- Attributions des subventions et contributions aux associations, syndicats et coopératives
- Taxes locales 2025
- Vote du budget primitif 2025
- Demandes de subventions 2025 : Rénovation de bâtiments communaux (FRI, FDAL, CCPAP)
- Demandes de subventions 2025 : Sécurisation et signalisation voirie (FDAL, CCPAP)
- Demandes de subventions 2025 : Actualisation du plan de financement traversée du village (Tranche 2) - *Annule et remplace la délibération 021_2024*

Donné à voir

- Présentation annuelle de l'état récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2024

Approbation du dernier procès verbal :

Le Maire,
Mme Monique DUPRE GODFREY



Le secrétaire de séance
Mme Julie COURTHIEU



Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Approbation du compte financier unique CFU 2024 (N° DE_007_2025)

Madame le Maire expose à l'ensemble des élus un changement important dans la présentation des comptes de la commune.

Jusqu'à présent, la présentation du budget de l'année précédente était approuvée de façon distincte. D'une part, l'approbation du compte de gestion, ensuite, l'approbation du compte du compte administratif.

Désormais, ces deux documents sont fusionnés en un seul : le Compte Financier Unique (CFU).

Ce changement vise à une modernisation et une simplification des finances publiques locales. Le Compte Financier Unique permet une lecture plus claire et plus transparente des finances de la commune.

Madame le Maire précise que la secrétaire de Mairie lui a proposé de passer au CFU en 2025, pour anticiper l'obligation du CFU pour 2026.

Madame le Maire présente les résultats du CFU 2024 :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 203 729.37 €	Dépenses : 68 844.69 €
Recettes : 223 461.91 €	Recettes : 22 710.57 €
Excédent : + 19 732.54 €	Déficit : - 46 134.12 €
Résultat de clôture : 118 776.88 €	Résultat de clôture : 13 057.78 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 131 834.66€

Mme le Maire atteste que les écritures comptables de la commune sont conformes à la comptabilité du Trésor public.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Affectation du résultat (N° DE_009_2025)

Après approbation du CFU 2024, Mme le Maire présente et propose l'affectation du résultat suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
<i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	
	+ 19 732.54 €
B - Résultat antérieurs reportés	
<i>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	
	+ 99 044.34 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	118 776.88 €

D - Solde d'exécution d'investissement (au 001 RI)	13 057.78 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0
F - Besoin de financement = D + E	13 057.78 €
C - AFFECTATION = G + H	118 776.88 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	18 776.88 €
H - Report en fonctionnement R 002	100 000 €
DÉFICIT REPORTE D 002	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat présenté par Mme le Maire et la mandate pour signer les documents nécessaires à sa mise en application.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Attribution des subventions et contributions aux associations, syndicats et coopératives (N° DE_010_2025)

Madame le Maire propose l'attribution des subventions suivantes :

Associations/ coopératives/ Syndicats	Montants attribués	Imputation comptable
APEV (Association des parents d'élèves)	200 €	65748
APCBA	200 €	65748
CLIC	250 €	65748
Mémoire Saverdunoise	100 €	65748
FNACA	50 €	65748
Comité des fêtes de Lissac	3400 €	65748
SIVE (pour reversement aux coopératives scolaires)	400 €	657361
FUH (Département)	327 €	65748
ADSMA (Association Départementale des Secrétaires de Mairie)	40 €	65748
Restos du coeur	50 €	65748
ADUA (cotisation)	20 €	65748
TOTAL	5 037 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions proposées par Mme le Maire et la mandate pour signer les documents nécessaires à sa mise en application.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Communication obligatoire : état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2024 (N° DE_008_2025)

Les articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité ont institué une obligation d'établir un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein de leur conseil. Madame le Maire présente le total les indemnités perçues par les élus en 2024 et précise que ces indemnités sont versées trimestriellement :

	Indemnités de fonction	Cotisations salariales annuelles	Cotisations patronales annuelles
Maire	10 880.16 €	1 698.08 €	528.28 €
1 ^{er} Adjoint	1 706.68 €	266.36 €	82.88 €
2 ^{ème} Adjoint	1 706.68 €	266.36 €	82.88 €
TOTAL	14 293.52 €	1 990.80 €	694.04

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de l'état récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2024.

PAS DE DÉLIBÉRATION

Taxes locales 2025 (N° DE_011_2025)

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales afin d'élaborer le budget primitif et **de ne pas augmenter le taux des taxes 2025**, fixés comme suit :

	BASE 2024 en €	TAUX 2024 en %	BASE prévisionnelle 2025 en €	TAUX 2025 en %	TOTAL 2025 en €
Taxe foncière (bâti)	192 615	35.97	197 000	35.97	70 861
Taxe foncière (non bâti)	17 477	108.82	17 700	108.82	19 261
Taxe d'habitation	15 887	16.20	16 100	16.20	2 608
TOTAL					92 730

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire et la mandate pour signer les documents nécessaires à sa mise en application.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Vote du budget primitif 2025 (N° DE_016_2025)

Madame le Maire propose le budget primitif suivant :

	Fonctionnement		Investissement	
D	Autres charges de gestion courante ; charges financières et charges spécifiques	77 812.63 €	20 - Immobilisations incorporelles	0 €
			21 - Immobilisations corporelles	61 266.57 €

É P E N S E S			16 - Emprunts & dettes assimilées	8 064.21 €
	011 - Charges à caractère général	117 639.37 €	23 - Immobilisations en cours	13 000 €
	012 - Charges de personnel, frais assimilés	109 000 €		
	014 - Atténuations de produits	8 360 €		
	042 - Opération d'ordre transfert entre sections	14 894 €		
TOTAL		327 706 €		82 330.78 €
R E C E T T E S	64 - Charges de personnel	1 000 €	13 - Subv. d'investissement	18 687 €
	70 - Pdts services, domaines & ventes div.	48 500 €	10 - Dotations, fond divers & réserves	6 915.12 €
	73 - Impôts & taxes	107 920 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	18 776.88 €
	74 - Dotations & participations	64 786 €	040 - Opération d'ordre transfert entre sections	14 894 €
	75 - Autres pdts & gestion courantes	5 500 €	001 - Solde d'exécution section investissement	13 057.78 €
	76 - Produits financiers	0 €	23 - immobilisations en cours	10 000€
	77 - Produits spécifiques	0 €		
	002 - Résultat reporté	100 000 €		
TOTAL		327 706 €		82 330.78 €

Céline Pol, en sa qualité de conseillère municipale intéressée (locataire du logement communal), ne prend pas part au vote.

Délibération : 8 voix pour, 1 ne prend pas part au vote

Demande de subventions 2025 : Actualisation du plan de financement Traversée du village Tranche 2 (DETR, CCPAP)- Annule et remplace 021_2024 (N° DE_014_2025)

Madame le Maire explique vouloir ajouter un devis au projet d'aménagement de la traversée du village. Il convient de modifier le montant total du projet et ajuster les demandes de subventions qui seront demandées.

De ce fait, Mme le Maire présente les dépenses :

Entreprises / Artisans	Travaux projetés	Montant HT	Montant TTC
COLAS	Sécurisation de la place de l'église (2 chicanes droites)	18 071.70 €	21 686.04 €
SARL Bresoles	Sécurisation et signalisation des 2 chicanes, entrées du village	2 588.40 €	3 106.08 €
Coût total du projet		20 660.10 €	24 792.12 €

Puis le plan de financement prévisionnel suivant :

Administrations / Organismes	Subventions demandées	Montant demandé	Pourcentage
Etat	DETR 2025	6 198.03 €	30%
Communauté de communes de Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)	Fond de concours 2025	6 198.03 €	30%
Mairie de Lissac	Autofinancement	8 264.04 €	40%
TOTAL		20 660.10 €	100 %

Délibération : adoptée à l'unanimité

Demande de subventions 2025 : Sécurisation et signalisation voirie (DETR, FDAL, CCPAP) (N° DE_013_2025)

Madame le Maire présente le devis pour :

- La sécurisation et signalisation des deux chicanes des entrées du village

Entreprises / Artisans	Travaux projetés	Montant HT	Montant TTC
SARL Bresoles	Implantation de plots routiers lumineux et peinture réfléchissante	2 588.40 €	3 106.08 €
Coût total du projet		2 588.40 €	3 106.08 €

Elle désigne les administrations qu'elle sollicite pour les demandes de subventions et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Administrations / Organismes	Subventions demandées	Montant demandé	Pourcentage
Etat	DETR 2025	776.52 €	30%
Conseil Départemental	FDAL 2025	776.52 €	30%

Communauté de communes de Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)	Fond de concours 2025	517.68 €	20%
Mairie de Lissac	Autofinancement	517.68 €	20 %
TOTAL		2 588.40 €	100 %

Délibération : adoptée à l'unanimité

Demande de subventions 2025 : Travaux de signalisation et sécurisation de la traversée du village Tranche 2 (FDAL) (N° DE_015_2025)

Madame le Maire explique que les chicanes à chaque entrée du village ne sont pas assez visibles. Il convient d'améliorer la visibilité des chicanes afin de sécuriser la traversée du village.

De ce fait, Mme le Maire présente les dépenses :

Entreprises / Artisans	Travaux projetés	Montant HT	Montant TTC
SARL Bresoles	Sécurisation et signalisation des 2 chicanes, entrées du village	2 588.40 €	3 106.08 €
Coût total du projet		2 588.40 €	3 106.08 €

Puis le plan de financement prévisionnel suivant :

Administrations / Organismes	Subventions demandées	Montant demandé	Pourcentage
Conseil Départemental	FDAL 2025	776.52 €	30%
Etat	DETR 2025	776.52 €	30%
Communauté de communes de Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)	Fond de concours 2025	517.68 €	20%
Mairie de Lissac	Autofinancement	517.68 €	20%
TOTAL		2 588.40 €	100 %

Délibération : adoptée à l'unanimité

Demande de subventions 2025 : Rénovation de bâtiments communaux (FRI, FDAL, CCPAP) (N° DE_012_2025)

Madame le Maire présente les devis pour la rénovation de la toiture du bâtiment communal, place de la Mairie et la rénovation de la toiture du hangar communal.

Entreprises / Artisans	Travaux projetés	Montant HT	Montant TTC
SAS GDL	Rénovation de la toiture du bâtiment communal, place de la Mairie	3 930 €	4 716 €
SAS GDL	Rénovation de la toiture du hangar	2 400 €	2880 €
Coût total du projet		6 330 €	7 596 €

Elle désigne les administrations auxquelles nous allons faire appel pour les demandes de

subventions et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Administrations / Organismes	Subventions demandées	Montant demandé	Pourcentage
Région Occitanie	FRI 2025	1266 €	20%
Conseil Départemental	FDAL 2025	1899 €	30%
Communauté de communes de Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)	Fond de concours 2025	1899 €	30%
Mairie de Lissac	Autofinancement	1266 €	20 %
TOTAL		6 330 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire et la mandate pour signer les documents nécessaires à sa mise en application.

Délibération : adoptée à l'unanimité